

**PROCES VERBAL**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2014**

**La séance est ouverte à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe**

**DUGOIN-CLEMENT.**

**M. LE MAIRE.** – Mes chers collègues, je vous invite à vous installer afin que je puisse procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir nos travaux.

**Délégations de pouvoirs**

**M. LE MAIRE.** – Vous avez été destinataire d'un certain nombre de délégations de compétences dont vous avez pu prendre connaissance.

Il convient de désigner un Secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de Valérie GIRARD. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Non).

Mes chers collègues, avant de démarrer le Conseil Municipal, je vais vous proposer au vu des événements dramatiques qui se sont produits il y a quelques jours et qui ont coûté la vie à l'un de nos compatriotes en Algérie, de faire une minute de silence.

Vous êtes à ce sujet cordialement invités à venir, si votre emploi du temps vous le permet, demain matin à 11h30 devant cette mairie à un rassemblement républicain en hommage à notre compatriote, en soutien à sa famille et également, pour marquer notre attachement commun et partagé je crois, aux valeurs qui sont les nôtres et qui font le vivre ensemble de ce pays.

Pour en revenir à des sujets qui peuvent paraître parfois bien secondaires par rapport à ce que traverse le monde, nous allons reprendre l'ordre du jour de nos travaux et il convient d'approuver les procès verbaux des conseils municipaux des 13 juin et 27 juin dernier. Y-a-t-il des demandes de rectifications de corrections ? Je n'en vois pas. Ils sont donc adoptés et nous pouvons poursuivre.

**M. RICHOMME.** –Excusez-moi, Monsieur le Maire, juste une question au préalable pour les 8 prochaines délibérations, elles concernent les finances, et nous n'avons pas eu de commission finances. Et dans ces 8 délibérations, il y a une Décision Modificative, ce qui fait généralement débat en commission. Nous n'avons pas eu de commission en finances, puis comme j'ai la parole, j'en profite pour poser la même question, nous avons eu une commission urbanisme, mais il y a les deux premières délibérations qui sont à l'ordre du jour, pour Madame DOUGNIAUX, qui n'ont pas été également discutées en commission, donc veuillez nous éclairer sur ces modifications depuis plus de 6 ans d'habitude et savoir si on peut présenter ces délibérations en sachant qu'elles n'ont pas été vues en commission. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** –Il n'existe légalement aucune obligation de réunir les commissions ou de présenter une délibération en commission. La seule obligation légale c'est celle du délai de convocation du Conseil Municipal et de l'envoi des délibérations au Conseil Municipal. Pour le reste, je ne doute pas que Claude GARRO, le rapporteur des points financiers ait à cœur de répondre à vos interrogations.

**I. AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

1. Avis sur les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour la prise de compétence politique en faveur de l'accès aux soins

**M. LE MAIRE.** – Nous sommes sur une logique parfaitement rationnelle. La CCVE regroupe peu ou prou, recouvre peu ou prou les 2 cantons ancienne version, avant charcutage électoral du gouvernement de la Ferté-Alais et de Mennecy. Le canton de la Ferté-Alais fait partie

des 4 cantons sur les 42 du territoire reconnu en situation de carence médicale pour ce qui concerne les généralistes et le canton de Mennecey est à un niveau un peu plus élevé mais pas tant que ça. Sachant que l'ARS apprécie les états de carence non pas commune par commune mais au vu du nombre de professionnels exerçants par canton, et que la présence de SOS Médecins sur Chevannes dope un petit peu artificiellement le taux de médecins sur le canton de Mennecey. Alors il me semble effectivement de bon sens que la Communauté de Communes puisse essayer de s'investir, de soutenir le projet et de venir essayer d'apporter des moyens complémentaires et de mutualiser et de coordonner les actions de tous pour essayer de lutter contre ces problématiques de désertification médicale qui frappe de plus en plus de territoires, numerus clausus oblige. Je pense que c'est une délibération de bon sens, y-a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas, je mets au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. LE MAIRE.** – Je vais passer la parole à Monsieur le Président du SIARCE, qui va nous parler d'une modification de statut concernant ce syndicat.

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

2. Avis sur les modifications du périmètre et sur les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau

**M. DUGOIN.** – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit d'une délibération qui sera présentée dans toutes les communes du SIARCE, c'est le cas à chaque fois qu'il y a dans un syndicat des nouvelles communes qui adhèrent donc en l'espèce, il s'agit de l'adhésion de 2 communes, Tigery et Milly-la-forêt pour des compétences classiques au SIARCE qui sont l'entretien des espaces publics communaux jouxtant un cours d'eau et un suivi d'un projet d'aménagement pour la commune de Milly, le premier point étant pour la commune de Tigery. Je vais donc soumettre au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**Rapporteur : Jouda PRAT**

3. Agenda 21 : nomination d'un référent « Appel des 100 » et d'un référent « Développement Durable »

**Mme PRAT.** – Le Conseil Général de l'Essonne a défini les nouveaux objectifs et les nouvelles modalités de la politique partenariale avec les territoires essonniers. Il a souhaité définir en juillet et en décembre 2012, cela c'est pour les réalisations d'opérations d'investissement qui concourent à l'aménagement et à l'équipement du territoire sur une durée de 5 ans, soit de 2013 à 2017. Donc construire et subventionner durable, et la nomination du référentiel adopté par le Conseil Général en 2012. D'où les axes prioritaires de l'intervention de cette politique départementale, c'est la cohésion sociale et urbaine, le renforcement du service public, l'aménagement durable des territoires, et la prise en compte des spécificités des petites communes. Et justement, le sujet de cette délibération, c'est la nomination d'un référent « Appel des 100 » qui est concerné par les questions d'égalité homme/femme, et la désignation d'un référent « Développement Durable ». Le but est de permettre de créer une dynamique de développement durable et la diffusion des bonnes pratiques. Vous avez une fiche descriptive du rôle de ces 2 référents qui est jointe à la délibération. Leur rôle c'est surtout servir de relai et ils favorisent l'échange des bonnes pratiques. Il est donc demandé au conseil municipal de désigner un référent « Appel des 100 » et un référent « développement Durable ». Y-a-t-il des questions ?

**M. RICHOMME.** – Madame PRAT, quels sont les 2 référents que vous nous proposez ?

**M. LE MAIRE.** – Il est proposé de reconduire dans leur fonction les 2 référents qui ont déjà travaillé sur ces sujets, à savoir Sylvie PERUZZO, référent « Appel des 100 » et Jouda PRAT, référent « développement Durable ». Y-a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT,
-------------	----	--

		Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Jean-Stéphane MARTIN <i>(pvr)</i>
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie pour elles deux. Nous allons maintenant parler finances.

## II. FINANCES

### **Rapporteur : Claude GARRO**

#### 4. Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2014

**M. GARRO.** – Mes chers collègues, nous avons donc 5 délibérations à caractère financier à examiner ce soir. La première étant la DM1. A l'attention des collègues nouvellement élus, je vais situer la DM1 dans le processus budgétaire d'une commune. Il y a tout d'abord le BP, vous le savez. Mais ce BP est voté en début d'année. Nous n'avons pas forcément toutes les données. En cours d'exercice, apparaissent des dépenses et des recettes nouvelles, il y a des écritures d'ordre à contrepasser ce qui fait que ce budget est affecté de 1, 2, 3 décisions modificatives. Là, nous allons parler de la DM1 qui s'élève comme vous avez pu le voir en valeur à 11 749€ en matière d'investissement et à 43 000€ en matière de fonctionnement pour un budget primitif de 19 000 000 €. Vous pouvez voir que ce n'est pas quelque chose d'extrêmement conséquent. Alors en matière d'investissements, tout d'abord, et en matière de dépenses, vous constaterez une écriture d'ordre, c'est-à-dire une créance sur particulier qui change de chapitre qui passe du 041 au 27 pour 3361€, donc cette écriture n'a aucune incidence financière ; et une dépense réelle elle de 21 197€, il s'agit du remboursement du capital de notre emprunt 2014. En face de ces dépenses nouvelles d'investissement, figure toute une série de recettes. Certaines étant des recettes d'ordre, il s'agit de la constatation des provisions et des amortissements, avec des plus et des moins ce qui nous donne à la sortie un résultat net de 3 136€ positifs. Nous avons ensuite une atténuation de recette de 8000€, il s'agissait d'une subvention attendue qui a été reportée 2 fois, 2013 sur 2014 donc il convient d'en éliminer une donc moins 8000. En recette réelle cette fois, nous avons 6205€, produits des amendes de police que nous n'inscrivons jamais au budget primitif puisque nous n'en connaissons pas du tout le montant, c'est très fluctuant et nous attendons la notification des services de l'Etat qui arrive en général à cette période, donc plus 6205€. Réseau de voiries, 10 407€, il s'agit d'un remboursement du SIARCE sur des trop perçus par rapport à différentes prestations que nous avons échangées avec cet organisme, les fameuses MOU notamment. Ce qui nous fait un montant total de recettes nouvelles nettes de 11 749€. Je viens de vous dire que nous avons 21 197€ de dépenses, une différence qui est de 9 447€, elle est financée par un prélèvement sur le poste dépenses imprévues. Ce qui fait que notre section d'investissement à la DM1 est équilibrée à hauteur de 11 749€. Avez-vous des questions sur cette partie investissement ? Je n'en vois pas. Le fonctionnement maintenant, même méthodologie. Des recettes d'un côté, des dépenses de l'autre. En matière de dépenses, de fonctionnement. Au niveau de la DM1, une écriture d'ordre, la dotation aux amortissements pour 3 136€, et 10 écritures réelles. Principalement des compléments

de crédits pour le budget de la MJ, 5 000€ : pour la consommation des abonnements au gaz pour le groupe scolaire Verville, ce sont des factures qui ont été reçues postérieurement à la clôture de l'exercice, 30 000€. Nous abondons le poste frais d'actes et de contentieux, 5 643€. Les annonces et insertions en matière de marchés publics pour 1 536€. Les transports collectifs nécessitent une augmentation du crédit d'environ 4 000€, c'est lié à la suite de la mise en place des rythmes scolaires et du fait que nous assurons à partir de septembre des navettes supplémentaires entre les écoles et les ALSH. Les admissions en non valeur qui nous sont demandées par la trésorerie principale de Mennecy pour 12 933€ et un complément de FPIC, notre cotisation entre guillemets à l'intercommunalité pour laquelle nous avons prévu 80 000€ et qui s'est élevée en fait à beaucoup plus que cela puisqu'il faut abonder de 22 369€. Nous trouvons également ici les intérêts de l'emprunt contracté en 2014 pour 10 892€, l'annulation d'une recette de mécénat 2013 qui avait été rattachée mais qui ne sera pas perçue à ce titre pour 6 000€ et la provision pour dépréciations d'actifs aux admissions en non valeur de 12 734€ soit un montant de dépenses nouvelles à financer de 113 743€. En face par contre nous constatons des recettes nouvelles, 11 écritures. Des remboursements divers de l'inspection académique, de la SORGEM, des titres sur des propriétaires de véhicules mis en fourrière, le total fait 6 136€. Des recettes diverses parmi lesquelles figurent les redevances perçues lors du salon du tatouage qui n'étaient pas prévues à l'origine au budget de 3 583€, un complément de DSU modique de 19€, une diminution de notre prévision de DNP de 14 811€, une perception d'allocations pour les emplois d'avenir de 16 000€, un complément de subventions pour les JPSJ qui vont d'ailleurs commencer prochainement de 3 400€, le produit de la vente des copieurs d'occasion pour 5 187€, une condamnation d'une association qui avait portée contestation de notre PLU et qui a perdu devant le tribunal et qui nous procurera une ressource de 2 000€ et enfin une écriture d'ajustement liée aux créances admises en non valeur de 12 734€. Ce qui fait un montant total de recettes nouvelles de 42 003€ à comparer aux 113 743€ de dépenses nouvelles. La différence qui est de 70 740€ sera prise là encore sur le poste dépenses imprévues. Notre fonctionnement en matière de cette DM1 est équilibré à hauteur de 43 005€. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

5. Nouveau barème de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015

**M. GARRO.** – Le barème vous est indiqué sur le document annexe à la délibération. Le taux applicable cette année était de 8,44, il passerait à 8,50 une augmentation de 0,7%. Vous avez les tarifs applicables au MWh soit dans le cas de consommations autres que professionnelle ; 0,75€ multiplié par ce coefficient 8,50 ce qui donne une taxe communale de 6,37€ et les consommations professionnelles qui sont divisées en deux catégories, les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 Kwh et les puissances comprises entre 36 et 250 kwh. Pour information, cette taxe locale sur la consommation finale d'électricité nous a procuré en 2013, 256 508€ de recettes budgétaires. Au BP 2014, nous avons inscrit en prévision de cette augmentation un montant de 261 459€ et nous avons perçu à ce jour 132 902€, et il reste encore 2 trimestres à percevoir donc là nous sommes tout à fait dans l'épuration de notre prévision. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

6. Actualisation de la tarification des services municipaux

**M. GARRO.** – Nous avons voté à la séance du 27 juin l'actualisation annuelle des tarifs municipaux pour toutes nos activités. 2 modifications sont à introduire ce soir, une concernant le tarif de la demi-journée à l'ALSH sans les repas, puisque nous avons voté un tarif incluant les repas mais il y a des cas où les enfants ne prennent pas le repas, donc nous proposons un tarif sans le repas. Et la deuxième modification consiste à prendre en compte au niveau des tarifs de la médiathèque, une distinction entre les menneçois et les extérieurs. Vous avez sur la feuille qui est jointe à la délibération, en bleu, le montant des modifications. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT,
-------------	----	--

		Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

7. Remise de récompenses dans le cadre du concours de nouvelles, prix Jean-Jacques ROBERT

**M. GARRO.** – Vous savez que la commission municipale littéraire composée d'une trentaine de personnes organise tous les ans le salon du livre. Cette année d'ailleurs, le salon du livre était décalé de 2 mois ce qui fait basculer sur 2015, je vous en communique d'ores et déjà les dates, ce sera le 7 et le 8 février et nous avons la chance d'avoir comme parrain le grand romancier, Patrick BESSON. Comme nous ne voulons pas rester sans rien faire pendant cette année 2014, bien que la préparation d'un salon s'étend sur toute l'année, nous avons décidé de créer un concours de nouvelles avec un petit règlement qui vous est rappelé dans la note de présentation. Concours de nouvelles que nous avons baptisé « Prix Jean-Jacques ROBERT », nom de l'ancien Maire que beaucoup d'entre vous ici connaissez. On ne savait pas trop où l'on allait car lorsque l'on crée quelque chose de ce genre, on s'attend à des débuts un peu difficiles. On attendait 20 à 25 voir 30 nouvelles reçues, et depuis le mois de mai jusqu'à ce jour, nous en sommes à 158 ce qui fait plaisir, c'est un succès. C'est une vraie galère pour les 5 membres du jury qui corrigent, je reçois des lettres d'injures tous les matins ! Puisque 150 nouvelles avec 6 pages en moyenne la nouvelle, ça représente 900 pages qui ont déjà été lues par le jury. Nous terminons le 30 septembre. Nous avons donc souhaité doter ce concours de quelques prix, et c'est l'objet de cette délibération. Vous avez reçu tout d'abord une délibération avec un bon d'achat d'une valeur de 100€ pour le premier, 80, 60, 40. Nous les avons scindés en bons de 20€. C'est pour ça que l'on vous fait des bons d'achats d'une valeur totale de 100€ qui permettront aux lauréats non pas de tous dépenser chez le même prestataire mais d'aller chez 2 ou 3 s'ils le souhaitent. Ces bons d'achats seront utilisables je vous le précise tout de suite, dans notre esprit, pour ceux qui le demanderont pour des libraires. Libraires de Mennecey, libraires qui participent au Salon du livre etc...Ça reste dans la rubrique culturelle. Voilà ce que je voulais vous dire sur cette délibération, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
-------------	----	---



<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

8. Tarification de la convention Tatouage de Mennecy

**M. GARRO.** – Dernière délibération, c'est pour prévoir le montant dû par les personnes qui, lors du dernier salon du tatouage ont sollicité l'attribution d'un emplacement, d'un stand. Il fallait fixer un tarif donc ça a été fixé à 100€ pour les tatoueurs qui ont été présents à Mennecy. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopté à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSENT</b>	0	

**M. LE MAIRE.** – Merci Monsieur le rapporteur, Anne-Marie DOUGNIAUX concernant les points urbanismes.

**III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX**

9. Définition d'un périmètre de projet en vue de l'adoption d'un Projet Urbain Partenarial – secteur Champoreux

10. Définition d'un périmètre de projet en vue de l'adoption d'un Projet Urbain Partenarial – secteur Remise du Rousset

**Mme DOUGNIAUX.** – Bonjour. La délibération 9 et la délibération 10, je vais les présenter ensemble puisqu'il s'agit pour toutes les 2, de la définition d'un périmètre de projet en vue de l'adoption d'un Projet Urbain Partenarial sur 2 secteurs, le secteur Champoreux et le secteur Remise du Rousset. Le Projet Urbain Partenarial, PUP, constitue un nouvel outil de financement des équipements publics rendus nécessaires par l'arrivée de nouveaux habitants lors de la construction de nouveaux logements dans un secteur. Dans le cadre des dispositions réglementaires, il est possible de délimiter un périmètre à l'intérieur duquel les propriétaires fonciers, les aménageurs et les constructeurs participeront, sur la base de conventions, à la prise en charge des équipements publics, qu'ils soient à réaliser ou déjà réalisés, dès lors que ceux-ci répondent aux besoins des habitants. Les 2 secteurs concernés correspondent bien à cette définition. Les équipements publics, en particulier les infrastructures de réseaux, les aménagements de voirie et

d'espaces publics, les équipements scolaires, périscolaires et de la petite enfance, pourraient être impactés par la réalisation de programmes de logements dans ces périmètres. Donc, il y a lieu de préciser les modalités de partage des coûts pour le financement des équipements publics susmentionnés, à savoir la prise en charge à 70% du coût des travaux réalisés ou à réaliser dans les bâtiments municipaux accueillant les usagers de ces constructions, la prise en charge à 75% du coût des travaux réalisés ou à réaliser pour les infrastructures de réseaux, les aménagements de voirie et d'espaces publics. Le reste à charge sera supporté par la Commune. Il est important de préciser qu'en cas de signature d'une convention de PUP, les constructeurs ou aménageurs seront exonérés de la part communale de la Taxe d'Aménagement pour une durée maximale de dix ans, en contrepartie de leur soutien financier à la réalisation des équipements publics. La convention peut prévoir une durée plus courte d'exonération de la taxe d'aménagement. Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME.** – On parle bien des 2 délibérations là Madame DOUGNIAUX, vous faites les 2 en 1 ?

**Mme DOUGNIAUX.** –Oui

**M. RICHOMME.** –Mon intervention est à peu près sur le même fond puisque c'est quand même 2 parcelles essentielles de Menncy qui sont le Champoreux et la Remise du Rousset. Depuis 2008, nous nous sommes inscrits contre votre PLU qui permettait l'urbanisation folle de notre ville et nous en voyons actuellement les premières conséquences. Nous nous sommes opposés à l'urbanisation de Champoreux et malgré notre position, vous avez urbanisé ces terrains. Aujourd'hui, avec ce PUP, vous lancez une procédure d'aménagement, vous nous parlez d'équipements publics mais c'est parce qu'il va y avoir des constructions que vous allez autoriser, donc vous allez urbaniser ces parcelles. Je ne rentre pas encore sur Champoreux qui est un problème d'évacuation d'eaux pluviales mais ça, ça vous échappe, même si je l'ai dit plusieurs fois et sur la remise du Rousset, c'est d'autres problèmes. Nous serons donc contre cette urbanisation que vous lancez sur Menncy.

**M. LE MAIRE.** –Y-a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Juste 2 mots pour répondre, Monsieur RICHOMME, vous devez avoir je crains une vie triste car vous êtes quelqu'un de profondément pessimiste qui ne voulez voir que la potentialité du risque, du mal et qui cherchez absolument par tous les moyens de pouvoir mettre en cause, insinuer, critiquer. C'est ce que vous avez fait avec, il faut bien vous le reconnaître une certaine constance pendant plus de 6 ans. Déjà avant de siéger au sein de ce conseil municipal vous aviez entamé ce type de process. Mais voyez, le monde n'est pas ainsi fait. Tout ce qui ne correspondrait pas à ce que vous imaginez serait mauvais, serait malsain. Parce que pour vous, ce qui est malsain c'est l'urbanisme on l'a compris. Il faudrait vivre dans un monde figé, on pourrait en discuter des heures, mais pour vous serait malsain par nature tout urbanisme et toute action de la ville, de la municipalité qui tendrait à urbaniser la ville. Moi je vais vous dire tout simplement, le problème aujourd'hui n'est pas de lancer un programme, il n'y a rien qui est lancé. Je ne suis pas pour ou contre l'urbanisation par nature. Après, en tant que gestionnaire d'une ville, et bien je suis rappelé, tenu à des réalités. Quand le gouvernement que la France a aujourd'hui, avec le Président qu'elle a aujourd'hui et pour qui vous avez fait campagne, il y a de cela 3 ans, pour qui vous aviez déjà fait campagne lorsqu'il n'avait pas été élu. Je ne vous rappellerai pas vos éminentes fonctions au sein de « désir avenir Essonne » auprès de Ségolène Royal mais quand le gouvernement que vous avez fait élire, contribué à faire élire, pour lequel vous avez voté, pour lequel vous avez tenu des bureaux de vote est amené à imposer aux communes de construire du logement social, et bien effectivement, j'applique la réglementation. Là, en l'espèce, qu'est ce qui vous est proposé ? Il n'est pas proposé de lancer un projet immobilier, il est proposé de donner les moyens à la commune si elle le souhaite, de pouvoir bloquer un projet qui ne lui irait pas. Le droit de l'urbanisme, c'est quoi ?

Comment est-ce-que-ça fonctionne ? On n'est pas en monarchie Monsieur RICHOMME. Le droit de l'urbanisme, vous savez la monarchie elle n'est pas élective. Et vos électeurs vous ont renvoyé à vos chères études de façon extrêmement nette Monsieur RICHOMME. Le droit de l'urbanisme, ce n'est pas le fait du roi, ce n'est pas le fait du prince. Le droit de l'urbanisme, c'est des propriétaires qui ont des terrains, qui sur des terrains ont le droit ou non de faire construire, plus ou moins en fonction de ce qui est, dans un document d'urbanisme qu'on appelle un PLU. Document d'urbanisme qui lui-même doit être conforme aux documents d'urbanisme supérieurs, le SCOT, voté par la Communauté de Communes du Val d'Essonne et le SDRIF voté par la région Ile-de-France présidé par des gens que vous connaissez bien. Délibérer pour délimiter un périmètre de PUP, c'est quoi ? Ce n'est pas lancer un programme immobilier, c'est au contraire se donner le moyen. Si demain un propriétaire décidait d'aller pourquoi pas céder un terrain à un promoteur, et bien de pouvoir bloquer l'opération, ou de pouvoir en tout cas imposer des surcoûts sur cette opération au promoteur en l'obligeant à payer des aménagements, ce n'est uniquement que cela. Si vous ne faites pas ça, effectivement un promoteur sera amené à payer des taxes d'équipement qui sont d'un montant inférieur à un PUP, sur lesquels il n'y a aucune affectation, aucun contrôle de la part de la Mairie et un Maire Monsieur RICHOMME, quel qu'il soit, et bien si demain un promoteur dépose un permis de construire sur un terrain constructible, que ce terrain, que ce projet lui aille ou pas, il n'a pas le droit du fait du prince, de refuser un permis de construire. Donc ce qui vous ait proposé aujourd'hui, ce n'est pas d'urbaniser la ville, c'est le contraire. C'est de donner des outils à la commune pour pouvoir essayer d'empêcher une urbanisation qui serait incontrôlée ou qui ne serait pas souhaitée par la commune. Maintenant, là-dessus vous nous avez fait part de ce que vous pensez, comme d'habitude, vous continuerez à crier aux loups, j'ai aucun doute que vous continuiez à le faire longtemps, vous êtes tenace à défaut d'apprendre les choses. Je vais passer au vote sur ces deux délibérations de manière groupée.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
<b>CONTRE</b>	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSTENTION</b>	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>ABSENT</b>	0	

**11. Engagement de production de logements locatifs sociaux pour la période triennale 2014/2016 au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain**

**Mme DOUGNIAUX.** – Par courrier en date du 15 avril 2014, le Préfet de l'Essonne a notifié à la commune l'obligation d'engager la réalisation de 56 logements dont au moins 16 PLAI et au plus 16 PLS sur la période triennale 2014-2016. Pour répondre à ses obligations, la commune

s'engage à réaliser un programme neuf de 56 logements locatifs sociaux au nord de la ville dans le secteur gare. Avez-vous des questions ?

**M. SCHENARDI.** – Comme j'en ai déjà parlé en commission, cette délibération elle est plus au moins imposée par la loi Duflot. Bien évidemment nous voterons contre, non pas que l'on s'oppose systématiquement aux logements sociaux. Le problème, dans un premier temps, c'est que l'imposition, de ces logements sociaux sur le secteur de la gare qui est déjà un secteur sur-urbanisé ne me paraît pas judicieuse. Alors vous nous avez expliqué en commission que ça avait été imposé parce qu'il y a justement la proximité des transports en commun mais dans ce cas, est ce que forcément les menneçois qui vivent proches de la gare ont tous envie de subir les joies du vivre ensemble. C'est bien évidemment ironique mais je n'en suis pas convaincu. Nous voterons donc contre cette délibération.

**M. LE MAIRE.** – Juste 2 mots Monsieur SCHENARDI, il me semble important de bien préciser les choses. Vous le dites et vous le faites bien effectivement, c'est la préfecture qui saisit les communes en leur demandant dans la mesure où il n'y a pas 25% de logements sociaux, un engagement triennal dans le cadre de l'application de la loi Duflot. Loi Duflot qui a d'ailleurs été certainement la pire votée par le parlement à la demande du gouvernement depuis le début du mandat. Madame DUFLOT qui en 2 ans a réussi à sinistrer l'ensemble de l'immobilier en France. C'est une réussite absolument exceptionnelle à tel point qu'aujourd'hui d'ailleurs le 1<sup>er</sup> ministre qui par certains points, est parfois beaucoup plus à droite que je ne peux l'être et peut-être même vous, en tout cas quand on voit son ministre de l'économie, on peut se dire qu'on est tous très à gauche. Madame DUFLOT a laissé je crois un souvenir impérissable et a laissé tellement de cadavres dans les tiroirs, qu'aujourd'hui, le principal problème du premier ministre, c'est d'arriver à sortir des situations absolument ubuesques qu'elle a créées en essayant malgré tout de ne pas trop désavouer l'action de la première moitié du quinquennat du Président de la République. Sur cette question, moi je suis encore une fois légaliste. En tant que Maire, j'ai difficilement la possibilité de refuser sauf à mettre la commune en situation de refus d'appliquer la loi et de nous soumettre à des amendes et à des pénalités financières. Je pense qu'il ne vous a pas échappé, aux uns et aux autres, en tout cas si vous ne l'avez pas vu, qu'il n'est figé aucun terrain. On parle de secteur. Parce qu'aujourd'hui, je suis plutôt dans une logique de dire qu'effectivement s'il faut, on va essayer de réfléchir, mais on n'a pas de terrains, on n'a pas de secteurs, et puis si d'aventure, des aménagements dans les 3 ans permettraient de revenir sur cette brillante idée de fixer à 25% les logements sociaux, et de maintenir la barre à 20, ce qui me semble être un bon cursus et quelque chose de normal. La ville de Mennecy étant aujourd'hui à 21, 5 – 22% c'est-à-dire sur une tranche 20 tranquille pour les 10 années à venir quand on tient compte du mitage immobilier qui peut se faire et qui est inévitable dans toutes les communes. On vous propose aujourd'hui de délibérer, non pas pour lancer un programme, lancer un projet mais pour dire à la préfecture, on a entendu et on va regarder. Deuxième chose, par rapport à la sectorisation, et ça me permet de revenir sur les peurs et les angoisses de notre collègue Monsieur RICHOMME dont je n'ai pas envie qu'il se fasse des trous dans l'estomac à force de voir le mal et la noirceur partout, sinon je serais obligé de lui offrir du malox, j'en prends moi-même beaucoup c'est parce que je vous ais beaucoup lu pendant trop longtemps, maintenant je vous rassure, je ne vous lis plus. Toujours est-il que quand vous prenez le territoire de la commune, Mennecy a plusieurs caractéristiques. Mennecy parmi les 34 communes essonniennes de plus de 10 000 habitants, est une des plus petites territorialement en termes de superficie. Lorsque vous rajoutez à ça les secteurs qui par nature sont complètement inconstructibles, les marais, le parc, l'ensemble du secteur Levitt et bien vous vous apercevez déjà que la partie urbanisée, urbanisable potentiellement aujourd'hui à 20 ans, à 50 ans, constructible parce que non bâti, elle représente 40%, 45 % de la surface de la commune. Lorsque vous rajoutez à

ça les secteurs déjà bâtis qui nécessiteraient des démolitions, des réaménagements et bien vous vous apercevez qu'il n'y a quasiment pas de foncier disponible sur Mennecey et que justement, et c'est pour ça qu'on met des PUP, ça devrait rassurer Monsieur RICHOMME, si on essaye de se dire que tant que le Conseil Général n'aura pas et à mon avis à 10 ans, à 15 ans, à 20 ans, il ne l'aura pas fait, réalisé la desserte du Val d'Essonne, la déviation de Mennecey, le Champoreux n'y ait pas ouvrable car le Champoreux en terme de construction, si demain on l'ouvrait à la construction, ça veut dire rajouter des voitures à l'entrée de Mennecey là où ça commence à boucher, c'est pour ça qu'on a pris un PUP et c'est pour ça que l'on ne propose pas d'aller sur ces secteurs là. On ne vous propose pas d'aller sur la Remise du Rousset c'est aussi parce qu'on ne souhaite pas aller sur une ouverture à l'urbanisation de ce secteur et qu'en plus aller rajouter du logement social sur ce secteur de la ville, faire de l'habitat vertical au milieu de l'habitat horizontal, ça n'aurait aucun sens. Donc les seuls secteurs où aujourd'hui on pourrait imaginer d'avoir des dents creuses, des aménagements, quand je dis dents creuses, c'est souvent un terrain de 1500, 2000 mètres vendu suite à un héritage qui est racheté, ce sont les quartiers nord de la ville. C'est pour cela que nous avons avec le service urbanisme, plutôt zoné ce secteur là par élimination. Après, je comprends bien qu'effectivement étant non pas dans la majorité, vous souhaitiez marquer votre désapprobation par rapport à ce qui est imposé par le gouvernement aux communes, nous en tant que majorité nous n'avons guère le choix, je comprends parfaitement votre rôle. Je voudrais quand même vous rassurer là-dessus et puis ce qui m'importe encore plus, rassurer Monsieur RICHOMME parce que ça vient renforcer la logique du PUP défensif et non pas offensif. Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
<b>CONTRE</b>	7	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> ), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. RICHOMME.** – Je peux revenir 2 secondes s'il-vous-plaît ?

**M. LE MAIRE.** – Non, vous n'avez pas la parole vous la reprendrez tout à l'heure quand on vous la donnera.

12. Approbation de la convention fixant les conditions de remise en gestion des ouvrages entre le Département de l'Essonne, la commune de Mennecey et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau (S.I.A.R.C.E.)

**Mme DOUGNIAUX.** – Il est donc nécessaire de fixer les modalités de remise en gestion des ouvrages qui vous sont détaillés dans la convention, qui ont été nécessaires à la réalisation de la déviation de la RD 153. Il vous est donc demandé d'approuver cette convention.

**M. RICHOMME.** – Sur cette délibération, nous serons pour. Je tiens à faire passer 2 messages. Monsieur le Maire veut que ça m'inquiète, je vous annonce que je vais extrêmement bien, je vous conseille même la musique classique, ça pourrait vous détendre et en ce qui concerne la délibération précédente, je suis quand même étonné et surpris vu votre résistance face aux rythmes scolaires, qu'une lettre du préfet vous oblige et qu'immédiatement, vous vous rendiez au garde à vous. Je suis pour cette délibération.

**M. LE MAIRE.** – Excusez-moi Monsieur RICHOMME, si vous pouvez m'expliquer car vous avez un tel niveau de pensée, c'est stratosphérique, je n'arrive pas à comprendre. Vous pouvez reprendre ? Et bien dites moi, c'est bien on ne se sent pas bête à côté de vous ! Merci Monsieur RICHOMME.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

13. Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée BA n°163 située rue du Champoreux à Mennecey, appartenant à M. et Mme HANON, à l'euro symbolique, et son intégration dans le domaine public communal

**Mme DOUGNIAUX.** – C'est une parcelle qui correspond à une portion de trottoir et c'est donc une régularisation. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid
-------------	----	---

		BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Jean-Stéphane MARTIN <i>(pvr)</i>
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

14. Mandat aux agences immobilières d'une propriété communale située 9, rue du Puits Massé correspondant à la partie habitation du lot B issu de la division des parcelles cadastrées BI n°63 et 69, sises 7, rue de l'Ormeteau et 9, rue du Puits Massé suite à l'exercice du droit de préemption urbain

**Mme DOUGNIAUX.** – Suite à une nouvelle estimation des Domaines, du Lot B, qui a été évalué à 210 000€, à la place des 270 000€ précédemment, il est proposé de remettre en vente dans les agences immobilières du centre ville, ce bien au nouveau prix pour espérer le vendre. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Jean-Stéphane MARTIN <i>(pvr)</i>
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

15. Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée BK n°549 (lot B) située 33, rue de Milly à Monsieur SESPLUGUES

**Mme DOUGNIAUX.** – Pour rétablir son terrain, Monsieur SESPLUGUES a souhaité acquérir le lot B de notre parcelle au prix des Domaines soit 16 400€. Nous souhaitons donc lui vendre. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain
-------------	----	---

		LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	7	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> ), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>ABSENT</b>	0	

#### IV. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

##### **Rapporteur : Francis POTTIEZ**

16. Sollicitation d'une aide pour la saison 2014-2015 au titre du dispositif d'aide aux projets des territoires auprès du Conseil Général de l'Essonne

**M. POTTIEZ.** – Nous sollicitons une aide pour la saison 2014-2015 au titre du dispositif d'aide aux projets des territoires auprès du Conseil Général de l'Essonne. La délibération du Conseil Général de l'Essonne du 30 septembre 2013 « Pour une politique culturelle partagée : nouvelle stratégie départementale » propose un cadre d'intervention et de soutien aux acteurs locaux. Elle prévoit notamment un dispositif d'aide aux projets des territoires, s'articulant autour de trois axes stratégiques : l'éducation artistique et culturelle, la « culture solidaire », la création, l'innovation et la recherche. Le volet d'aide aux projets des territoires a pour objet d'accompagner les dynamiques de projets et d'initiatives culturelles locales, de mobiliser les ressources et les compétences des structures municipales ou intercommunales sur la base de projets spécifiques à chacun des territoires, de promouvoir une vision stratégique qui favorise l'éducation, la cohésion sociale et territoriale et l'innovation. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	



## V. PERSONNEL

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

17. Accueil de stagiaires rémunérés

**M. DUGOIN.** – Nous en venons à tout un ensemble de délibérations très classiques. La première concerne les jeunes stagiaires que nous recevons à la Mairie. Il s'agit de leur accueil rémunéré. Il vous ait proposé d'instaurer une indemnisation selon les barèmes repris dans la délibération. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

18. Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (11h00 hebdomadaires)

**M. DUGOIN.** – Il s'agit comme ça sera le cas pour beaucoup de délibérations à venir, de procéder à la nomination d'un agent. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSENT</b>	0	

19. Création d'un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
**M. DUGOIN.** – Là encore cela permettra de procéder à la nomination d'un agent. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSENT</b>	0	

20. Création de 5 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (6h00 hebdomadaires)

**M. DUGOIN.** – On souhaite recruter 5 agents qui assureront l'encadrement des études surveillées dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSENT</b>	0	

21. Création de 17 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (11h40 hebdomadaires)

**M. DUGOIN.** – Il s'agit de postes concernant la surveillance des cantines liée à la nouvelle organisation toujours due à la réforme des rythmes scolaires. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSENT</b>	0	

22. Créations de postes de professeurs d'enseignement artistique à temps non complet, d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et d'assistants d'enseignement artistique principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet

**M. DUGOIN.** – Donc je vais soumettre cette délibération que vous avez lue et dont vous avez pris connaissance, au vote. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSENT</b>	0	

23. Création d'un poste en contrat d'apprentissage

**M. DUGOIN.** – Ce n'est pas la première fois que nous en créons, c'est tout à l'honneur de la commune. Parce ce que vous savez que c'est un système en alternance et qui implique et le jeune et la collectivité sur 3 ans. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSENT</b>	0	

24. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe vacataire durant les vacances scolaires

**M. DUGOIN.** – Il s'agit de pourvoir un poste à l'animation d'un atelier de comédie musicale pour les enfants durant les vacances scolaires. Je vais soumettre au vote cette délibération.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>ABSENT</b>	0	

25. Demande de mise en œuvre de la protection fonctionnelle et juridique pour un agent communal

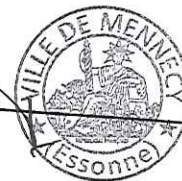
**M. DUGOIN.** – Nous avons rarement ce type de dossier et tant mieux. Il s'agit de défendre un de nos agents, je vois qu'il y a le nom. Je ne savais pas Monsieur le Maire que l'on pouvait mettre le nom des agents. Cette personne qui travaille dans nos services a fait l'objet d'injures, d'insultes, d'intimidations et de menaces et comme cela se fait dans d'autres communes, il vous ait demandé de vous prononcer sur l'octroi de ce que l'on appelle la protection fonctionnelle et juridique pour préserver cet agent. Je vais soumettre au vote cette délibération.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Jean-Stéphane MARTIN ( <i>pvr</i> )
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. LE MAIRE.** –Merci à Monsieur le rapporteur. Ce conseil municipal est clos, je vous remercie de votre attention.

La séance est levée à 19h49



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT  
Maire de Mennecey

*[Handwritten signatures and scribbles in blue and black ink, including names like 'Collet', 'Sylk Pen', 'Felonete', and 'Ch. Red']*

